

PARLEMENT EUROPÉEN

1999



2004

Document de séance

27 novembre 2001

B5-0741/2001 }
B5-0742/2001 }
B5-0744/2001 }
B5-0745/2001 }
RC1

PROPOSITION DE RÉOLUTION COMMUNE

déposée conformément à l'article 37, paragraphe 4, du règlement par

- Hans-Gert Poettering, Ilkka Suominen, W.G. van Velzen, Hubert Pirker, Arie M. Oostlander, José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra, Elmar Brok, au nom du groupe PPE-DE
- Enrique Barón Crespo, Hannes Swoboda, Anne E.M. Van Lancker, au nom du groupe PSE
- Willy C.E.H. De Clercq, au nom du groupe ELDR
- Gerard Collins, au nom du groupe UEN

en remplacement des propositions de résolution déposées par les groupes suivants:

- ELDR (B5-0741/2001),
- PPE-DE (B5-0742/2001),
- PSE (B5-0744/2001),
- UEN (B5-0745/2001),

sur la préparation du Conseil européen de Laeken

RC\455852FR.doc

PE 312.134 }
PE 312.135 }
PE 312.137 }
PE 312.138 } RC1

FR

FR

Résolution du Parlement européen sur la préparation du Conseil européen de Laeken

Le Parlement européen,

- vu sa résolution sur les résultats du Conseil européen informel réuni à Gand le 19 octobre 2001,
 - vu les déclarations du Conseil et de la Commission concernant la préparation du Conseil européen qui doit se réunir à Laeken les 14 et 15 décembre 2001,
 - vu le rapport Leinen/Mendez de Vigo sur l'avenir de l'Union et le rapport Kaufmann sur la gouvernance européenne,
 - vu la feuille de route relative aux initiatives de l'UE contre le terrorisme, établie en réponse aux récentes attaques terroristes, ainsi que les conclusions du Conseil européen du 21 septembre 2001 à Bruxelles et du Conseil européen du 19 octobre 2001 à Gand et ses résolutions sur les résultats de ces sommets, adoptées le 4 octobre et le 25 octobre 2001,
- A. considérant que, aujourd'hui, l'Union se prépare à un élargissement rapide, comptant admettre, à titre de nouveaux États membres, les États candidats qui satisfont aux critères de Copenhague, et cela en temps voulu pour que leurs peuples participent à l'élection européenne de 2004,
- B. considérant que ces préparatifs comportent de nouveaux changements à apporter aux institutions de l'Union et dans leurs relations mutuelles,
- C. considérant que, par ailleurs, le passage définitif à l'euro, le 1^{er} janvier 2002, dans les États membres de la zone euro, se fera dans un contexte de ralentissement de l'économie mondiale,

Avenir de l'Union européenne

1. se félicite de la décision prise, sous la présidence belge du Conseil, d'instituer la Convention, conformément à la demande du PE de préparer les réformes institutionnelles et rappelle le rapport Leinen/Mendez de Vigo,

Afghanistan

2. se félicite de l'évolution récente des opérations menées sur le sol afghan dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et contre le régime des talibans et estime qu'il reste indispensable de réaliser l'objectif consistant à détruire le réseau terroriste Al-Qaida et à capturer ses dirigeants;
3. estime qu'il est essentiel qu'un gouvernement de transition, composé de représentants de tous les groupes afghans, incluant formellement des organisations civiles locales, en particulier des organisations de femmes, et respectant les droits de l'homme et le droit humanitaire international, soit formé en Afghanistan et se félicite de la réunion qui va se tenir à Bonn sous l'égide des Nations unies;

RC\455852FR.doc

PE 312.134}
PE 312.135}
PE 312.137}
PE 312.138} RC1

4. demande qu'un soutien sans réserve soit accordé aux Nations unies dans la recherche de solutions et des moyens nécessaires à cet effet;
5. se félicite de l'aide humanitaire apportée par ECHO et demande au Conseil de fournir immédiatement, en coopération avec les agences spécialisées des Nations unies, l'aide humanitaire nécessaire aux populations à l'intérieur de l'Afghanistan ainsi qu'aux milliers de réfugiés dans les pays voisins, et d'élaborer des propositions en vue de la mise en œuvre d'un plan de reconstruction du pays conformément aux orientations définies par le Conseil européen de Gand; demande au Conseil, sur l'initiative de la Commission, de présenter des propositions budgétaires adéquates pour l'exercice 2002;
6. exprime ses condoléances aux familles de tous ceux qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions en Afghanistan;

Proche-Orient

7. réitère l'appel qu'il a lancé aux Israéliens et aux Palestiniens en faveur d'une reprise immédiate des négociations sur la base de tous les accords précédemment signés par les deux parties; estime indispensable, à cet égard, que les recommandations du rapport Mitchell soient mises en œuvre sans délai et sans conditions;
8. se félicite des propositions récentes du Président américain Bush et du Secrétaire d'État Powell concernant un règlement du conflit israélo-palestinien et estime que les conditions optimales sont maintenant réunies pour la mise en œuvre d'une initiative conjointe UE-États-Unis dans la région;
9. propose que, en coopération avec les États-Unis, le Conseil européen lance une nouvelle initiative pour l'établissement d'un État palestinien viable, dans le respect total de la sécurité et de l'intégrité d'Israël;
10. déplore vivement les déclarations faites par le Premier ministre israélien Sharon à l'occasion de la visite de la Troïka de l'UE dans la région et invite le Conseil et la Commission à poursuivre leurs initiatives aux niveaux politique et diplomatique afin de relancer le processus de paix conformément aux principes de la Conférence de Madrid;
11. estime qu'il est essentiel de continuer à fournir une aide aux populations palestiniennes qui connaissent une situation économique et sociale dramatique;

Balkans

12. se félicite de la manière pacifique et ordonnée dont se sont déroulées les élections au Kosovo et notamment de la participation de toutes les communautés; invite Ibrahim Rugovan et sa Ligue démocratique à s'employer à former la coalition la plus large possible, qui représente les intérêts de tous les groupes de la population du Kosovo;
13. invite la Commission, le Conseil et les États membres à maintenir leur engagement résolu dans les Balkans, notamment au travers du Pacte de stabilité, afin de garantir une évolution pacifique à long terme et un apaisement des tensions qui persistent entre les différentes communautés; encourage tous les pays des Balkans à promouvoir la coopération dans la

région en tant que gage d'une évolution positive dans les domaines économique, politique et social dans l'ensemble des Balkans;

14. se félicite des modifications constitutionnelles adoptées par le Parlement macédonien, qui confèrent des droits accrus aux Albanais de souche;

Politique européenne de sécurité et de défense

15. se félicite des efforts faits par les États membres lors de la conférence sur l'amélioration des capacités pour s'attaquer aux déficiences en matière de capacités de défense et réévaluer la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) après les attentats dont les États-Unis ont été victimes le 11 septembre;
16. souligne que, pour que la PESD devienne vraiment opérationnelle, les opérations européennes doivent comporter l'éventuelle utilisation de moyens OTAN et insiste pour que le Conseil européen règle les questions du fonctionnement et du financement de la Force de réaction rapide ainsi que les questions de responsabilité démocratique, afin que l'Union puisse contribuer plus efficacement à la prévention des conflits;

Élargissement

17. se félicite de la tonalité optimiste des rapports réguliers annuels de la Commission relatifs aux pays candidats et selon lesquels les négociations avec pas moins de dix pays candidats pourraient se conclure pour la fin de 2002, mais souligne que, dans ces pays, des efforts très considérables restent à faire, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de l'acquis communautaire;
18. à cet égard, soutient la proposition de la Commission prévoyant de dégager davantage de ressources pour un "plan d'action" destiné à développer les capacités administratives et juridiques des États candidats et demande à la Commission de lui faire rapport sur la mise en œuvre de ce "plan d'action" avant la réunion que le Conseil européen doit tenir au printemps 2002;
19. rejette toute modification des conclusions du Conseil européen de Helsinki à propos de l'évaluation des pays candidats qui sera effectuée sur la base des mérites et selon le principe de différenciation;
20. réaffirme son attachement à faire en sorte qu'aucun pays ne puisse prendre les négociations en otage et invite le Conseil européen à condamner comme lui les récentes déclarations de ministres turcs, selon lesquelles la Turquie pourrait annexer la partie occupée du nord de l'île de Chypre adhère à l'Union avant qu'un règlement politique n'intervienne;
21. réitère que les pays candidats doivent encore faire des progrès en ce qui concerne l'instauration et le respect des droits démocratiques, humains et des minorités, en particulier les Roms; estime toutefois qu'une politique cohérente pour la participation démocratique des Roms au processus d'intégration européen doit être engagée non seulement au niveau national mais également au niveau de l'UE; invite à cet égard le Conseil ainsi que la Commission à engager un dialogue structuré avec les communautés Roms et à fournir les

ressources administratives nécessaires en vue de la constitution d'un groupe de travail "Roms" au sein de la Commission;

Situation politique et économique

22. invite le Conseil européen à faire désormais de la situation économique un point régulier de son ordre du jour, afin que, dorénavant, sur la base du Pacte de stabilité et de croissance, l'élaboration des politiques économiques dans l'Union européenne se fasse de façon plus coordonnée et permette de contrer, par une homogénéité accrue, un ralentissement mondial qui est généralisé; souligne la nécessité de réaliser aussi des progrès en ce qui concerne le paquet fiscal;
23. compte tenu de l'importance du programme de réforme, d'une durée de dix ans, convenu au printemps 2000 à Lisbonne, invite le Conseil européen qui se réunira à Laeken à veiller à la bonne préparation de la deuxième réunion de réexamen qui doit avoir lieu au printemps à Barcelone; en particulier, invite le Conseil européen à s'attacher à obtenir que le Conseil travaille de manière telle que ses différentes compositions respectent les priorités et les échéances qu'il a fixées pour les réformes structurelles;
24. estime qu'il convient de promouvoir et de renforcer le dialogue social en tant qu'élément déterminant pour relever les défis auxquels l'Europe se trouve confrontée dans les domaines de la politique sociale et du marché du travail, mais aussi en tant que facteur jouant un rôle clé, au niveau du dialogue macro-économique, en vue d'une interaction plus positive entre les politiques économique, sociale et de l'emploi; s'attend à ce que les partenaires sociaux soient associés sur une base structurelle à la préparation de la réunion de printemps;
25. invite le Conseil à approuver les indicateurs d'exclusion sociale arrêtés par le Comité pour la protection sociale et à se mettre d'accord sur une méthode de coordination ouverte dans le domaine des pensions, laquelle préserverait des régimes de pension viables et universels, basés sur le concept de la solidarité et de la cohésion sociale;
26. souscrit résolument aux efforts déployés par la présidence pour arrêter une approche européenne de restructuration à la fois active et sociale et invite le Conseil à donner mandat à la Commission pour concevoir une approche plus globale et proactive en matière de changement industriel;
27. souligne qu'il importe que le Conseil européen de Laeken soit un succès si l'on veut rendre l'opinion publique européenne confiante dans l'utilisation des billets et des pièces en euro à compter du 1^{er} janvier 2002, ce qui nécessite que le public soit pleinement informé des modalités du changement de monnaie;
28. se félicite du lancement d'un nouveau cycle de négociations commerciales globales à l'occasion de la 4^e conférence ministérielle de l'OMC à Doha, négociations qui contribueront à susciter la confiance dans l'économie mondiale; invite le Conseil européen à prêter son appui à l'institution d'un organe parlementaire de l'OMC, comme demandé par les parlementaires présents à Doha;

Justice et affaires intérieures

29. invite le Conseil et les États membres à arriver, en temps voulu pour le Conseil européen de Laeken, à un accord sur les décisions-cadres concernant la lutte contre le terrorisme et le mandat d'arrêt européen, en prenant en compte la position du Parlement relative à ces deux actes législatifs, et rappelle l'importance de ces décisions-cadres pour la réalisation d'un espace européen de liberté, de sécurité et de justice;
30. estime que le tableau de bord de la Commission et le rapport présenté par la Présidence révèlent l'insuffisance des progrès accomplis en vue de la création de l'espace de liberté, de sécurité et de justice et que les objectifs intermédiaires et le calendrier fixés dans le traité n'ont pas été atteints, essentiellement en raison de l'application de la règle de l'unanimité au Conseil et du manque d'engagement politique des États membres;
31. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil européen, au Conseil et à la Commission ainsi qu'aux gouvernements et parlements des États membres.